



Mobilité internationale

études et stages
les financements 2011-2012

Service des Affaires Internationales
Université de Rennes 1

Les aides financières

- Bourses mobilité Erasmus : études et stages
 - uniquement pour l'Europe
- Bourses du MESR : études et stages
 - aide à la mobilité internationale
- Bourses du Conseil Régional de Bretagne
 - Télémaque (uniquement IUT) : études et stages
 - Ulysse : études et stages
- Bourses du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
 - programme Cap Monde : études et stages
- Bourses Fondation Rennes 1 : stages

Sélection des dossiers bourses

- Une commission **mobilité Etudes** pour les demandes de financement au titre des séjours d'Etudes à l'étranger
 - Mi-septembre
- Une commission **bourses de stages à l'étranger** pour les demandes de financement au titre des stages à l'étranger
 - 8 réunions au cours de l'année
- **A noter** : *compte tenu des moyens, certains dossiers ne pourront être pris en compte (cf.critères de sélection).*

Bourse Ulysse

Conseil Régional de Bretagne (1)

- Durée du séjour : 12 semaines à 10 mois
- Etre âgé de moins de 28 ans au moment du départ
- Etre titulaire d'une L2 validée
- Calcul de la bourse sur mois complet et quinzaine
- Versement en 2 fois (70% et le solde).

Bourse Ulysse

Conseil Régional de Bretagne (2)

■ Pour les Etudes

- montant 1 : boursier national sur critères sociaux : 300 €/mois
- montant 2 : étudiant non boursier QF inférieur à 22 k€ : 225 €/mois (+ supplément fixe de 200 €)
- montant 3 : étudiant non boursier QF supérieur à 22 k€ : 225 €/mois
- + forfait voyage, variable selon la destination (de 80 à 120 € pour les pays d'Europe).

Bourse Ulysse

Conseil Régional de Bretagne (3)

■ Pour les Stages

- stage réalisé auprès d'un employeur public ou privé
- 200 euros / mois
- + forfait voyage, variable selon la destination (de 80 à 120 € pour les pays d'Europe)
- + somme complémentaire de 100 euros pour des destinations partenaires de la région Bretagne
- calcul de la bourse en fonction des dates de la convention : quinzaine entière / mois entier

Bourse Ulysse

Conseil Régional de Bretagne (4)

Destination	Forfait applicable
Europe1 (DE, BE, UK, IRL, PB, LUX, SWI, ESP, IT)	80 euros
Europe2 (OST, DN, FIN, MAL, NOR, POR, SVE)	100 euros
Europe3 (Autres pays + TK, UKR, RUS, Maghreb)	120 euros
Proche et Moyen-Orient	160 euros
Amérique du Nord	200 euros
Amérique centrale + Caraïbes	240 euros
Afrique, Inde	280 euros
Amérique latine	280 euros
Asie	320 euros
Océanie	400 euros
Régions partenaires de la Bretagne Niger, Sénégal, Madagascar, Haïti, Cambodge, Shandong (Chine), Wielkopolska (Pologne), Saxe (Allemagne), Pays de Galles.	+ somme complémentaire de 100 euros

Bourse Télémaque

Conseil Régional de Bretagne

- Ce dispositif concerne uniquement les étudiants d'IUT.
- Durée du stage : 4 semaines minimum
- Stage réalisé auprès d'un employeur privé ou public
- Montant de la bourse : 460 euros (quelles que soient la destination et la durée)

Bourse Cap Monde

Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

(dispositif géré par l'association Jeunes à Travers le Monde)

- Etre inscrit à l'Université de Rennes 1, dans un diplôme bac + 2 minimum
- Effectuer un séjour obligatoire de 4 à 9 mois à l'étranger
- Résider* en Ille-et-Vilaine depuis au moins un an (justificatifs à fournir)
 - * l'étudiant ou ses parents
- Bourse mensuelle de 180 à 250 euros/mois selon le pays de destination
- Possibilité de moduler le montant et la durée de paiement
- Bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité, une aide de l'Europe ou avec tout autre dispositif professionnel de l'association JTM.

Bourses Erasmus Etudes

- Enveloppe annuelle
- En fonction de l'enveloppe, pour 2011-2012, deux taux de bourses :
 - Montant 1 : 300 euros / mois
 - Montant 2 : 225 euros / mois
- Bourse plafonnée à 10 mois

Bourses Erasmus stages

- Avoir la nationalité d'un des pays participant au programme Erasmus
- Stage réalisable dans 31 pays, dont 27 états membres de l'Union Européenne
- Durée du stage : de 3 à 12 mois (*durée ramenée à 2 mois pour les étudiants inscrits en DUT*)
- Stage réalisé dans un organisme de secteur privé ou public
- Montant de la bourse : 240 euros par mois.

Bourse MESR

Aide à la mobilité internationale

- Etre :
 - étudiant boursier sur critères sociaux
 - étudiant dont le foyer fiscal de référence n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu
 - étudiant bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS
- Etre inscrit dans un diplôme national
- Durée : 2 à 9 mois
- Montant de la bourse :
 - 400 euros par mois
 - 2 mensualités forfaitaires minimum complétées par une ou plusieurs mensualités

Bourse Fondation Rennes 1



<http://www.fondation.univ-rennes1.fr/>

Bourse Fondation Rennes 1

Uniquement pour les stages

- Durée du stage : de 2 à 9 mois
- Etre âgé de moins de 30 ans
- Etudiant inscrit en L ou M (bac + 2 minimum)
- Stage réalisé auprès d'un employeur privé ou public
- Montant de la bourse : 250 euros/mois

Autres dispositifs

- Il existe d'autres dispositifs qui ne sont pas gérés par l'université de Rennes 1 (conseils généraux, Face, AUF, ...) ↪ se renseigner directement auprès des services gestionnaires.

Procédure à suivre pour un financement Etudes

- Remplir le dossier de demande auprès du bureau relations internationales de la composante :
 - pour un séjour à l'année ou au semestre 1 : à compléter **mi-mai**
 - pour un séjour au semestre 2 : à compléter **mi-novembre**
- Tous les dossiers sont centralisés et classés au Service des Affaires Internationales
- Commission Etudes **mi-septembre**
 - La commission décide du dispositif attribué à l'étudiant
 - La commission donne un avis favorable ou défavorable ; cet avis est transmis à l'étudiant et au bureau RI de la composante

Financement Etudes

critères de sélection

- Le SAI globalise l'ensemble des moyens.
- Classement des étudiants sur critères sociaux
- Attribution des bourses en utilisant au mieux les différents types de bourses selon les enveloppes disponibles et les situations des étudiants
- Gestion :
 - Erasmus = Université de Rennes 1
 - AMI = Crous
 - Télémaque, Ulysse et Cap Monde = les collectivités

Procédure à suivre pour un financement Stages ⁽¹⁾

- Pour pouvoir déposer une demande de bourse, l'étudiant doit :
 - Être inscrit à l'Université de Rennes 1
 - Dans un diplôme national (licence - master) comportant un stage obligatoire pour la validation du diplôme
 - Ce stage doit être effectué à l'étranger.
- Bourse non cumulable, non renouvelable
- DOM-TOM exclus des dispositifs

Procédure à suivre pour un financement Stages (2)

- Constituer un dossier de demande de bourse pour un stage à l'étranger
- Dossier à retirer auprès de sandra.jabet@univ-rennes1.fr ou sur le site
- Le déposer dans les délais, pour examen par la commission bourses de stage
- La commission examine les dossiers et classe les dossiers éligibles pour chaque dispositif
- La commission décide du dispositif attribué à l'étudiant
- La commission donne un avis favorable ou défavorable ; cet avis est transmis à l'étudiant et au professeur responsable du stage

Procédure à suivre pour un financement Stages ⁽³⁾

- Gestion :
 - Erasmus = Université de Rennes 1
 - Fondation Rennes 1 = Université de Rennes 1
 - AMI = Crous
 - Télémaque - Ulysse et Cap Monde = les collectivités

Financement Stages

critères de sélection

- La commission examine les dossiers éligibles pour chaque dispositif et les classe, en fonction des critères suivants :
 - répartition initiale par composante,
 - critères sociaux (sur la base du dernier avis d'imposition),
 - avis du responsable de la formation,
 - budget présenté par l'étudiant (notamment indemnités de stage),
 - présentation du projet par l'étudiant.
- La commission prend sa décision en fonction des critères ci-dessus et du nombre de bourses restantes par dispositif.
- Elle notifie sa décision à l'étudiant par courrier.

Calendrier CBSE 2011-2012

Dates des commissions	Dates de dépôt des dossiers (délai impératif)
20 octobre 2011	13 octobre 2011
17 novembre 2011	10 novembre 2011
8 décembre 2011	1 décembre 2011
12 janvier 2012	5 janvier 2012
16 février 2012	9 février 2012
15 mars 2012	8 mars 2012
5 avril 2012	29 mars 2012
10 mai 2012	3 mai 2012

Sur le site Web

- <http://univ-rennes1.fr> ↪ Relations internationales ↪ étudiants en stage à l'étranger
 - Informations sur les dispositifs gérés, le fonctionnement et le calendrier de la commission bourses de stage à l'étranger
 - Dossier de demande à télécharger

Contacts

- Pour les financements Etudes :
 - Les bureaux Relations Internationales des composantes

- Pour les financements Stages :
 - sandra.jabet@univ-rennes1.fr